

# ACTIONS CONCERTÉES

## *Comprendre les impacts de la prise en charge correctionnelle sur la situation de précarité des femmes judiciairisées*

### **Chercheuses**

Chloé Leclerc, Université de Montréal  
Catherine Arseneault, Université de Montréal  
Amélie Couvrette, Université du Québec en Outaouais  
Elsa Euvrard, Université Laval

### **Collaboratrices ou collaborateurs**

Association des services de réhabilitation sociale du Québec  
Ministère de la Sécurité publique  
Société Elizabeth Fry

### **Établissement gestionnaire de la subvention**

Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal

### **Numéro du projet de recherche**

2023-0EXR-323963

### **Titre de l'Action concertée**

*Actions concertées Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale - Phase 5*

### **Partenaire(s) de l'Action concertée**

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)  
Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)  
Le ministère de la Santé et des Services sociaux, incluant le Secrétariat aux  
aînés (MSSS et SA du MSSS)  
Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)  
Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)  
Les Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC))

### **Date de dépôt du rapport :**

3 mars 2026

## Table des matières

1.	Contexte de la Recherche.....	1
2.	Méthodologie .....	3
3.	Principaux Résultats.....	5
3.1	Une intervention pensée au masculin : des tensions structurelles persistantes .....	6
3.2	Une sanction largement perçue comme positive .....	10
3.3	La précarité comme variable structurante du suivi .....	12
3.4	Les effets de certaines conditions judiciaires sur la précarité.....	13
4.	Pistes de solution ou d’actions soutenues par les résultats .....	14
4.1	Les recommandations à prioriser .....	16
4.2	Les recommandations jugées essentielles mais difficiles à mettre en place 18	
4.3	Les recommandations modérément importantes mais faisables .....	19
4.4	Limites et mises en garde pour l’interprétation des résultats .....	20
5.	Nouvelles pistes ou questions de recherche.....	22
6.	Références.....	23
	ANNEXE I - Modifications apportées à la méthodologie initiale .....	25
	ANNEXE II - Tableau des mots choisis par les participantes pour décrire le suivi de leur surveillance communautaire .....	27
	ANNEXE III : Liste des propositions d’amélioration soumises à l’exercice de tri et d’évaluation des idées (phase 2 de la carte conceptuelle).....	28
	ANNEXE IV – Regroupement thématique des recommandations .....	31

## 1. Contexte de la Recherche

---

La surveillance communautaire constitue une facette de plus en plus prédominante du système correctionnel québécois, particulièrement pour les femmes. Entre 2018 et 2019, plus de 60 % des femmes prises en charge par les Services correctionnels du Québec purgeaient leur peine, en totalité ou en partie, dans la communauté (ministère de la Sécurité publique, 2023). Cette tendance à la hausse, marquée par une augmentation de 12 % du recours aux peines communautaires pour les femmes entre 2015 et 2019 (ministère de la Sécurité publique, 2019), contraste fortement avec le manque de recherches axées sur leurs expériences spécifiques. Alors que la littérature scientifique s'est abondamment penchée sur le vécu des hommes ou sur la situation des femmes incarcérées, l'expérience des femmes en probation ou en sursis demeure un angle mort de la recherche criminologique. Comprendre ce phénomène est donc d'une importance stratégique pour adapter les pratiques d'intervention à une population dont les besoins et les trajectoires sont distincts.

**La problématique** de cette recherche réside dans le paradoxe d'un système correctionnel historiquement et structurellement conçu pour une clientèle masculine, mais qui s'applique aux femmes en dépit de leurs profils et de leurs trajectoires très différentes. En effet, les infractions des femmes sont souvent non violentes, liées à des situations de survie, de dépendance ou des contextes de victimisation et elles présentent moins fréquemment des antécédents judiciaires. Cette population se caractérise également par un cumul de facteurs de précarité qui façonnent leur expérience judiciaire et leur réinsertion. Une part importante de ces femmes rapporte un passé traumatique marqué par des abus sexuels, physiques et psychologiques, avec une prévalence du trouble de stress post-

traumatique significativement plus élevée que chez les hommes judiciarisés. À cela s'ajoutent des enjeux de santé mentale souvent exacerbés par des problèmes de consommation, une précarité économique structurelle (faible scolarisation, instabilité professionnelle) et un isolement social important. Étant donné ces spécificités, l'application d'outils, de programmes et de pratiques développés à partir d'échantillons masculins pose un risque d'inadéquation puisqu'elle ignore les dimensions clés de leurs parcours.

Dans ce cadre, les mesures de suivi communautaire engendrent une tension fondamentale, car elles visent à la fois à remplir des objectifs de soutien à la réinsertion sociale tout en suivant des logiques de contrôle et de surveillance. Pour les femmes, cette dualité est particulièrement saillante. D'une part, le suivi peut offrir un espace de soutien essentiel pour briser l'isolement et offrir un endroit sécuritaire pour travailler sur des enjeux personnels. D'autre part, les conditions légales imposées (restrictions de déplacement, couvre-feux, obligations financières) peuvent exacerber leur précarité et ajouter un fardeau considérable à leur quotidien, entravant paradoxalement leur réinsertion. Les conditions peuvent également contribuer à leur marginalisation ou leur criminalisation lorsqu'elles n'arrivent pas à se conformer aux exigences. C'est principalement l'exploration de cette expérience complexe et subjective qui est au cœur de la présente étude.

**L'objectif général** de la recherche est de documenter les liens entre les pratiques de suivi des peines dans la communauté et les situations de précarité des femmes judiciarisées. Plus précisément, il poursuit trois objectifs principaux :

1. Documenter les pratiques de suivi des peines dans la communauté.

2. Documenter les impacts de ces pratiques sur les situations de précarité des femmes, leur santé et leur bien-être.
3. Proposer des actions concrètes visant à améliorer les conditions de vie des femmes et les pratiques de suivi en communauté.

## 2. Méthodologie

---

La méthodologie initialement proposée a dû être révisée étant donné le volume limité de femmes en suivi et leur fort taux d'absentéisme aux rencontres de suivi (voir Annexe I pour les détails des modifications à la méthodologie initiale). La méthodologie utilisée repose sur une double stratégie : d'abord un travail de terrain pour recueillir les données, combinant observations et entretiens semi-dirigés ; ensuite, un exercice de consultation pour identifier les principaux enjeux et les pistes de solutions les plus prometteuses.

Le **travail de terrain** s'est échelonné de juillet 2023 à juillet 2024, période durant laquelle l'équipe de recherche a effectué **50 jours d'observations** dans plus de 15 agences de surveillance communautaire, 6 dans le milieu correctionnel (bureaux de probation) et 9 dans le milieu communautaire. L'échantillon a été diversifié de manière à intégrer des ressources situées dans de petites (5), moyennes (5), grandes villes (5), mais aussi dans des régions éloignées (3). Certaines ressources avaient une clientèle exclusivement féminine (6), tandis que d'autres avaient une clientèle mixte (9). Certaines se spécialisaient auprès des personnes issues des peuples autochtones (1), des familles (2), des problèmes d'abus de substances (2) ou de santé mentale (1). L'accès à ces ressources a permis à l'équipe de recherche d'observer plus de 80 rencontres de suivi entre les femmes et leur agente ou

agent de probation ou leur intervenante ou intervenant communautaire<sup>1</sup>. Plus de 250 pages de notes d'observations ont été colligées documentant les horaires prévus, le déroulement des rencontres (durée, thèmes abordés, ton, suivi des conditions, recommandations, etc.), mais aussi des informations plus générales sur les lieux (accessibilité et fonctionnement de l'agence, aménagement des espaces, interactions, documentation disponible, etc.)

Cette immersion dans les milieux a également permis de réaliser **30 entrevues auprès des femmes judiciairisées et 54 entrevues auprès du personnel intervenant** (23 personnes œuvrant dans le milieu communautaire, 17 agentes et agents de probation, 8 personnes occupant des postes de coordination ou de direction et une agente des services correctionnels). Chaque personne a choisi un prénom fictif pour préserver son anonymat. Parmi elles, seuls 6 étaient des hommes. Les entrevues duraient environ une heure. Celles auprès des femmes abordaient leur perception du suivi, la relation avec la personne qui assure leur surveillance et le vécu des conditions (voir le mémoire de maîtrise de Chopin, 2025 pour une analyse détaillée). Les entrevues auprès du personnel portaient sur leurs perceptions des femmes suivies en communauté (particularités, besoins et situation de précarité), de leurs interventions (spécificités féminines, défis) et des peines dans la communauté (conditions de suivi, améliorations possibles). Le mémoire de maîtrise de Robert (2025) aborde les spécificités perçues de l'intervention auprès des femmes, les défis rencontrés et les stratégies mises en place par le personnel.

---

<sup>1</sup> Au Québec, un agent de probation, travaillant pour le ministère de la Sécurité publique (MSP) procède à l'évaluation des risques et des besoins des personnes sous surveillance communautaire. Depuis 2023, le suivi est par la suite confié à un ou une intervenante communautaire, travaillant dans des organismes à but non lucratif reconnus par les services correctionnels au Québec, sauf lorsque la personne obtient une cote de risque élevée et qu'elle ne présente pas d'enjeux de santé mentale. Elle est alors suivie par un ou une agente de probation. Très peu de femmes sont suivies par des agents de probation.

La deuxième stratégie méthodologique repose sur un exercice de **cartographie conceptuelle**. À la première étape, des femmes judiciairisées et les personnes qui travaillent auprès d'elles ont été invitées à identifier, par un sondage électronique<sup>2</sup>, les enjeux vécus par les femmes lors de leur suivi en communauté et proposer des recommandations et pistes d'améliorations. 39 intervenantes et 11 femmes ont répondu au sondage. L'analyse de leurs réponses, couplée à l'analyse de l'ensemble des entrevues (n=84) et une recension ciblée de la littérature sur les stratégies innovantes déployées auprès des femmes en surveillance communautaire a permis de rassembler un total de 255 propositions d'amélioration. De novembre à février 2025, les personnes travaillant dans le milieu communautaire et correctionnel ont été sollicitées pour évaluer l'importance et la faisabilité d'une cinquantaine de ces propositions. Les personnes qui avaient participé au projet ont été recontactées par courriel et des annonces sur les médias sociaux ont été placées pour favoriser un maximum de participation. Au total, 21 personnes<sup>3</sup> ont complété l'exercice permettant de hiérarchiser les propositions et de cibler celles qui font davantage consensus.

### 3. Principaux Résultats

---

Les résultats sont présentés en quatre sections : (3.1) les tensions structurelles d'un cadre d'intervention historiquement pensé au masculin ; (3.2) l'expérience largement

---

<sup>2</sup> Le sondage a été proposé à toutes les personnes qui étaient rencontrées dans le cadre des observations ou des entrevues. Les personnes étaient libres de compléter le questionnaire en ligne de manière autonome ou de le réaliser avec un membre de l'équipe, qui colligeait les réponses. Quelques femmes judiciairisées ont choisi cette option. Le sondage a également été diffusé par nos partenaires (ministère de la Sécurité publique, Société Elizabeth Fry, Association des services de réhabilitation sociale du Québec) à leurs employés ou leurs collaborateurs.

<sup>3</sup> Certaines personnes n'avaient pas répondu aux questions d'identification, mais pour celles qui l'avaient fait, 10 disaient travailler en prison, 6 dans le milieu communautaire; 13 avec une clientèle mixte, 4 avec une clientèle exclusivement féminine. Ces personnes avaient entre 2 et 33 ans d'expérience et provenaient de six régions différentes.

positive du suivi communautaire, centrée sur la qualité de la relation d'intervention ; (3.3) le rôle structurant de la précarité dans le déroulement et le contenu du suivi ; et (3.4) les effets parfois précarisant de certaines conditions judiciaires sur les trajectoires de réinsertion.

### **3.1 Une intervention pensée au masculin : des tensions structurelles persistantes**

Un premier constat transversal concerne l'inadéquation partielle entre le cadre institutionnel du suivi communautaire et les réalités vécues par les femmes judiciairisées. Tant le personnel correctionnel que communautaire reconnaît que les outils d'évaluation, les modalités de suivi et plusieurs pratiques ont été historiquement développés à partir de modèles masculins, bien que les **trajectoires féminines se distinguent** par :

- Une criminalité de « dernier recours », liée à des contextes de survie, de dépendance ou de victimisation ;
- Une plus forte prévalence de précarité résidentielle, économique et relationnelle ;
- Des responsabilités parentales fréquentes ;

La surveillance communautaire auprès des femmes présentent ainsi **trois grandes catégories de défis spécifiques** qui ont été discutés par le personnel (voir Robert 2025 : 68-80 pour plus de détails) :

- 1) **Un cadre institutionnel qui ne reconnaît pas la spécificité des femmes.** : En traitant les femmes « comme des hommes », le système ignore que leurs trajectoires sont plus souvent marquées par des traumatismes, la pauvreté et des responsabilités parentales. Ce manque de prise en compte de leur spécificité peut mener à :

- **Des formats de suivi inadaptés** : Les quotas de dossiers (*caseloads*) et le financement sont calculés selon le temps nécessaire pour un suivi masculin, ignorant qu'une rencontre avec une femme prend souvent deux à trois fois plus de temps en raison de la méfiance initiale et de la charge émotionnelle et relationnelle de la rencontre.
- **Des outils standardisés** : Les protocoles administratifs et les outils d'évaluation (comme le RBAC-PCQ) privilégient la gestion du risque de récidive par les besoins criminogènes (antécédents, pairs délinquants par exemple) au détriment de besoins cruciaux pour la réinsertion des femmes, tels que la stabilité résidentielle, la santé mentale ou la rupture d'une relation violente.

*C'est comme si ces femmes- là ont divers besoins qui ne se retrouvent pas dans cette liste bien établie, qui ne nous permet pas de faire coter tant bien là, de faire scorer l'outil pour que ça donne le niveau juste du risque ou de l'encadrement nécessaire. (Joanie, agente de probation)*

- **Des interventions axées sur la responsabilisation et l'autonomisation** : Comme les femmes ont un important vécu de victimisation et qu'elles ont de nombreux besoins de base non-comblés, l'accent du système correctionnel sur la responsabilisation individuelle et l'autonomie est parfois incompatible avec les situations ou les capacités ou les besoins des femmes (voir Robert, 2025 :82-84).
- **Un pouvoir discrétionnaire limité** : Les intervenantes se disent régulièrement contraintes par des conditions difficiles à appliquer et peu individualisées, imposées par les avocates, les avocats ou les juges qui connaissent peu les réalités et l'évolution des femmes. Le caractère souvent fixe et rigide des conditions limite leur capacité à ajuster les exigences du suivi en fonction de l'évolution réelle de la

femme et de sa situation psychosociale. De plus, pour les peines d'emprisonnement avec sursis, les intervenantes ont l'obligation de dénoncer tout manquement à la Cour, ce qui les place dans une position inconfortable : comment encourager une femme à être honnête sur ses difficultés (ex. une rechute) si cela entraîne une révocation automatique de sa peine ? Pour plusieurs, cette tension entre aide et contrôle est particulièrement saillante auprès des femmes, puisque leur confiance est souvent fragilisée par de nombreuses expériences d'abus et de victimisations par des personnes en situation d'autorité (parents par exemple). Le sentiment de trahison face à l'intervenante qui dénonce un manquement peut ainsi avoir des conséquences importantes pour la femme et limiter les impacts positifs du suivi.

2) **Les contraintes temporelles et administratives** : Le système impose des délais qui ne respectent pas le « rythme » nécessaire à l'intervention auprès des femmes.

- **L'urgence de l'évaluation** : Les agentes et agents de probation dénoncent le délai de 62 jours qui leur est assigné pour produire une évaluation complète de la personne judiciarisée. Pour une femme ayant vécu des traumatismes, ce laps de temps est jugé trop court pour établir le lien de confiance indispensable à la divulgation d'informations sensibles.
- **Les périodes de disponibilité** : Les rencontres d'évaluations et de suivi sont faites en personne et souvent entre 8h et 16h. Cela crée une pression importante dans la vie des femmes marginalisées qui ont des enjeux de déplacement (distance, frais), de garde d'enfant ou une faible flexibilité dans leur milieu de travail. Cela engendre

souvent un taux d'absentéisme élevé qui peut éventuellement mener à des bris de probation (et à de nouvelles accusations criminelles).

- **La lourdeur de la reddition de comptes :** La gestion administrative (rédaction de notes chronologiques, rapports) occupe une part prédominante du temps de travail, tant dans le milieu correctionnel que communautaire, réduisant d'autant la disponibilité réelle pour l'accompagnement direct. Or, le profil de plusieurs des femmes nécessiterait un accompagnement soutenu pour certaines démarches, mais le temps et les ressources disponibles ne le permettent pas.

3) **Un manque de ressources spécialisées :** Comme les besoins des femmes sont multiples, le suivi communautaire est rarement suffisant pour pallier l'ensemble des problématiques et plusieurs personnes intervenantes vivent un inconfort face au fait de référer à des ressources qu'elles savent ne pas être en mesure de répondre à la demande.

- **Absence de ressources spécialisées :** l'absence de ressources en santé mentale (trouble de personnalité limite, expériences traumatiques), en gestion des émotions et de la violence et l'accès à un logement abordable est perçu comme particulièrement problématique pour le processus de réinsertion des femmes.
- **La mixité des ressources ;** la mixité est jugée risquée par plusieurs professionnels car elle place les femmes dans des environnements pouvant favoriser des relations toxiques et ne leur offre pas d'espace sécuritaire pour se reconstruire, loin des hommes, fréquemment à l'origine de leurs victimisations passées.
- **Surcharge des ressources :** Comme les ressources pour femmes sont rares, elles ont d'important délais d'attentes qui ne permettent pas de répondre efficacement

aux urgences. De plus, les femmes très marginalisées demandent rarement de l'aide, et, lorsqu'elles le font, la période de mobilisation est brève. Si le service n'est pas accessible à ce moment-là, il y a un risque important qu'elles ne soient plus disponibles ou moins prêtes à s'investir par la suite.

### **Une « touche personnelle » fragile et non reconnue**

Face à ces défis, le personnel doit souvent recourir à des ajustements informels, en ajoutant leur « touche personnelle », pour que l'intervention fonctionne. La très forte majorité des personnes interrogées a abordé certaines modifications de leurs pratiques lorsqu'elles travaillent auprès des femmes. Ces adaptations s'inspirent bien souvent des interventions sensibles au genre : miser sur les besoins de base non-criminogènes, aborder les traumatismes, éviter la confrontation, prendre le temps d'investir la relation et faire preuve de flexibilité. Cependant, ces initiatives reposent sur l'engagement individuel et proviendraient pour plusieurs personnes davantage de leur instinct que d'une formation spécifique. De plus, dans les milieux mixtes, ces adaptations ne sont pas toujours soutenues par l'organisation, ce qui crée chez plusieurs un sentiment de ne pas être en adéquation avec la mission institutionnelle et de travailler au-delà de leur mandat, ce qui peut engendrer un certain inconfort et un épuisement professionnel.

### **3.2 Une sanction largement perçue comme positive**

L'un des résultats les plus marquants de l'étude réside dans le caractère étonnamment positif de l'expérience rapportée par une majorité des femmes rencontrées (voir Chopin, 2025 pour plus de détail). Alors même que la probation et l'emprisonnement avec sursis constituent des sanctions pénales assorties de contraintes, le suivi communautaire est

fréquemment décrit par les femmes en termes très favorables (voir annexe II pour la liste complète des mots choisis par les femmes pour décrire leur suivi). L'analyse démontre que cette **perception positive s'explique principalement par la qualité de la relation** développée avec l'intervenante qui agit comme filtre interprétatif de la sanction. Lorsque l'intervenante est perçue comme (1) à l'écoute, sans stigmatisation et permettant une parole honnête ; (2) engagée et sincèrement intéressée par la situation de la femme ; et (3) flexible, capable d'adapter son intervention au rythme et aux besoins de celle-ci, le suivi est perçu comme un espace d'opportunité, de soutien et de progression.

*C'est une fois par mois. Euh, je m'ennuie d'elle (rires). On s'assoit pour vrai, pis je ne me sens pas comme "OK t'étais où, tu fais quoi ?" C'est plus comme : "comment tu vas? T'es rendue où? Comment ça se passe à la job?" Tu sais même moi je peux prendre le temps de prendre de ses nouvelles, pis ce n'est pas comme "Oh c'est pas tes affaires" tu sais. On a parlé un peu de son déménagement, elle s'est achetée un nouveau véhicule. Tu sais, je me sens bien, mais aussi je ne me sens pas comme une criminelle. Non, je me sens vraiment comme à la maison. (Noémie, femme judiciarisée)*

Pour plusieurs femmes vivant un isolement important, les rencontres deviennent un **espace stable et sécurisant**. La régularité du suivi est également décrite comme structurante et mobilisatrice. Le caractère obligatoire de la mesure ne semble donc pas annuler son bénéfice ; il peut même dans certains cas, en renforcer la dimension structurante.

*Mais avant ça, c'était plus chaotique [...] quand j'ai le suivi communautaire, je sais que je passe à une autre étape. C'est comme si je réglais, puis je gérais ma vie puis j'avais quelqu'un pour faire le suivi avec moi. Pour s'assurer que ça aille plus droit. (Sanja, femme judiciarisée)*

Une minorité de participantes décrit le suivi comme une formalité administrative sans portée significative, tandis que d'autres rapportent une expérience négative marquée par la

rigidité et le stress imposés par les conditions, mais également le manque de flexibilité dans leur application. Les variations confirment que la posture relationnelle de la femme et de l'intervenante joue un rôle déterminant dans le vécu de la surveillance communautaire.

### **3.3 La précarité comme variable structurante du suivi**

Un troisième résultat majeur concerne le rôle central de la précarité dans le déroulement même de l'intervention. La précarité n'est pas un simple contexte périphérique : elle structure l'organisation, le contenu et les effets du suivi communautaire. Les intervenantes décrivent une forte **instabilité résidentielle, professionnelle et relationnelle** chez les femmes en suivi communautaire. Plusieurs femmes se trouvent dans des situations de dépendance économique ou affective qui peuvent les exposer à la violence (notamment conjugale) ou à des formes de criminalité de survie. Cette précarité influence aussi l'intervention à deux niveaux : sur l'assiduité des femmes et leur mobilisation.

**Assiduité et organisation des suivis :** Les obstacles matériels (transport, instabilité résidentielle, difficultés communicationnelles) et la charge mentale associée à la survie quotidienne empêchent souvent la présence des femmes aux rencontres. Les retards et absences aux rencontres de suivi sont fréquemment mentionnés et observés et compromettent la régularité des suivis.

**Capacité de mobilisation :** Les démarches liées au logement, à l'emploi ou à la garde des enfants mobilisent une énergie considérable. Dans ce contexte, le travail sur des objectifs dits « criminogènes » peut devenir secondaire. Une part importante des rencontres est alors consacrée à la gestion des besoins de base. Ce déplacement du contenu du suivi

reflète une adaptation pragmatique des intervenantes, mais met également en lumière les limites du mandat institutionnel.

*Elles sont pas prêtes mentalement à faire du travail sur elles quand elles passent leur semaine à essayer de se trouver un logement ou une nouvelle job. (Béatrice, intervenante communautaire)*

Si la majorité des personnes rencontrées reconnaissaient que le manque de mobilisation des femmes pouvait s'expliquer par l'énergie qu'elles déployaient à survivre dans un contexte de vie difficile, certaines entrevues d'autres de nos propres recherches montrent que les femmes judiciairisées sont plus souvent perçues par le personnel comme difficiles à mobiliser ou à se prendre en main, avec une tendance à se victimiser. Cela justifie l'importance de la sensibilisation des intervenants à la réalité des femmes.

### **3.4 Les effets de certaines conditions judiciaires sur la précarité**

L'analyse met en lumière que certaines conditions imposées dans le cadre des peines communautaires peuvent produire des effets paradoxalement précarisant.

**Sur le plan financier**, les amendes et les dédommagements aggravent des situations de pauvreté déjà marquées. Les obligations de travaux communautaires ou de thérapie réduisent le temps disponible pour occuper un emploi rémunéré. **Sur le plan de l'insertion professionnelle**, l'obligation de participer à des programmes ou à des thérapies peut entrer en tension avec la recherche ou le maintien d'un emploi, notamment lorsque la gratuité de certains services dépend du maintien de prestations sociales. **Sur le plan relationnel**, les interdictions de contact avec des personnes avec un casier judiciaire et les couvre-feux peuvent contribuer à l'isolement social en coupant les femmes de réseaux informels, parfois ambivalents mais soutenant.

Ainsi, si pour la majorité femmes en probation rencontrées, les conditions ne sont pas vécues difficilement, il existe des situations, plus souvent en sursis et plus souvent racontées par les intervenantes (donc probablement pour des femmes qui ne se présentent pas en suivi et qui ne font donc pas partie de notre échantillon) où les conditions ajoutent un stress et une charge mentale à des personnes qui peinent déjà à trouver un équilibre dans un processus de réinsertion fragile.

#### **4. Pistes de solution ou d'actions soutenues par les résultats**

---

La recherche a permis de rassembler un total de 255 propositions permettant d'améliorer les pratiques de surveillance communautaire ou les situations de précarité des femmes. Les propositions ont été collectées par un exercice de cartographie conceptuelle (138 idées), par les entrevues menées dans le cadre de ce projet (100 idées) et la consultation de la littérature sur des projet innovants auprès des femmes suivies dans la collectivité (17 idées).

L'ensemble de ces propositions a été analysé de manière à jumeler les idées qui se ressemblaient et privilégier les recommandations sur lesquelles les partenaires avaient plus de pouvoir d'action (ex. augmenter la durée des rencontres pour les femmes vs augmenter le montant de l'aide sociale). Cinquante-deux propositions ont été sélectionnées (voir l'annexe III pour la liste complète). 21 personnes ont complété l'exercice en triant d'abord les propositions en grandes thématiques, auxquelles ils devaient donner un titre avant de passer à l'évaluation de l'importance et de la faisabilité de chaque proposition.

Les personnes qui ont répondu au sondage ont créé entre cinq et dix groupes thématiques (moyenne de 6,5) qui structurent les recommandations selon le niveau de responsabilité mobilisé et le domaine d'intervention ciblé. Certaines recommandations relèvent ainsi directement des pratiques cliniques (**1-Ateliers et programmes**) et relationnelles du personnel (**2-Posture clinique**), d'autres concernent l'organisation du travail et les conditions d'exercice (**3-Gestion du travail**), tandis que d'autres encore interpellent l'accès aux ressources et les services disponibles (**4-Accès aux services et soutien communautaire**). Enfin, plusieurs propositions visent des transformations plus structurelles touchant les cadres organisationnels (**5-Cadre institutionnel**) ou les normes et conditions judiciaires (**6-Encadrement légal**). Ces regroupements thématiques sont présentés à l'annexe IV.

Le graphique qui suit présente les moyennes sur une échelle de 1 à 10, obtenues à chacune des recommandations quant à leur importance (axe horizontal) et leur faisabilité (axe vertical). Les scores moyens obtenus pour l'ensemble des items (7,36/10 pour l'importance et 5,65/10 pour la faisabilité) ont servi de seuils pour réaliser une analyse de type *Go-Zone*, permettant de distinguer les actions prioritaires faisant consensus de celles qui, bien que jugées cruciales, se heurtent à des barrières importantes.



Ces résultats indiquent un consensus fort autour du rôle central de la posture relationnelle.

D'autres recommandations concernent la **formation et le soutien offerts aux intervenants**. Les formations sur les approches sensibles au trauma (i31) et sur le trouble de personnalité limite (i35) obtiennent des scores élevés sur les deux dimensions, tout comme l'importance de tenir compte de la complexité des dossiers dans le caseload (i11).

Plusieurs recommandations liées aux **ateliers et groupe d'entraide** (i13) se situent également dans la Go-Zone :

- Ateliers sur la gestion des émotions (i3)
- Ateliers de développement des compétences relationnelles (i6)
- Atelier sur la violence conjugale et l'exploitation sexuelle (i19)
- Ateliers d'éducation à la santé (i47) et la santé mentale (i28)
- Activités de loisirs et de création de liens sociaux (i41)
- Programmes spécifiquement tournés vers les besoins diversifiés des femmes (i1)

Ces propositions traduisent l'importance accordée à des espaces de développement personnel et de soutien mutuel.

Plusieurs recommandations liées à **l'accès aux services** se distinguent, soit celle de faciliter l'accès à l'éducation (i23), aux CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels) (i43), d'offrir une aide à la mobilité et aux besoins de base (i46) et d'assurer la liaison entre les femmes et leurs prestataires de services (i22). Contrairement aux enjeux

structurels plus larges (logement, soins spécialisés), ces mesures apparaissent comme des ajustements concrets et réalisables à court terme.

Une seule recommandation de la go-zone fait référence à l'encadrement légal, soit celle d'éviter autant que possible les interdits de consommation (i19), les autres recommandations de cette thématique se situant plus souvent en deçà de la moyenne pour le critère de la faisabilité.

#### **4.2 Les recommandations jugées essentielles mais difficiles à mettre en place**

Certaines recommandations obtiennent des scores d'importance très élevés, mais des scores de faisabilité plus faibles (cadran inférieur droit). Elles concernent principalement **des enjeux structurels et systémiques** :

- Faciliter l'accès à des logements abordables, subventionnés et sécuritaires (i34) ou à des appartements supervisés (i40)
- Faciliter l'accès à un médecin de famille ou à un suivi psychologique/psychiatrique (i38)
- Améliorer le financement du milieu communautaire (i8)
- Centraliser l'intervention (i26), notamment par un service spécialisé pour les femmes qui regrouperait du soutien en cas de violence conjugale, un accompagnement durant la grossesse, la prise en charge des enfants et des ressources adaptées pour les victimes (i17)

Quelques recommandations qui relèvent davantage de la gestion du travail ou de l'encadrement légal sont également perçues comme importantes, mais difficiles à mettre en place :

- Limiter les effets du casier judiciaire dans les métiers féminins (i30)
- Diminuer la charge de travail (i15) ou le temps consacré aux tâches administratives (i48)
- Supprimer les frais de thérapie lorsque c'est une condition de l'ordonnance (i45)

Ces résultats révèlent un écart significatif entre les besoins identifiés et les marges de manœuvre perçues. Le personnel interrogé reconnaît l'importance centrale du logement, de l'accès aux soins, du financement adéquat, mais considère que ces transformations dépassent leur niveau d'action.

### **4.3 Les recommandations modérément importantes mais faisables**

Certaines recommandations apparaissent relativement faisables mais moins prioritaires comparativement aux autres (cadran supérieur gauche) :

- Accompagner les femmes dans la rédaction de CV, la préparation aux entretiens (i21) ou le développement de compétences pour le marché du travail (i32)
- Offrir une flexibilité dans la fréquence (i12) et les modalités (présentiel, téléphone, visioconférence) de rencontre (i2)
- Intégrer la santé mentale et/ou la victimisation comme besoin criminogène (i10)
- Établir et maintenir des liens avec les proches et les impliquer dans le processus (i36)

Ces éléments représentent des gains potentiels à court terme, mais ils semblent perçus comme complémentaires plutôt que centraux dans l'amélioration globale des trajectoires.

Pour résumer, les recommandations les plus consensuelles et réalistes touchent principalement la posture clinique, la formation et l'organisation du travail. Cela indique que le personnel interrogé perçoit une capacité d'action directe sur la qualité de l'accompagnement. Si le logement, l'accès aux soins spécialisés et le financement constituent des priorités majeures, elles sont considérées comme dépendants de décisions politiques et budgétaires externes. L'analyse met ainsi en évidence un décalage entre les besoins des femmes et les leviers d'action disponibles au niveau organisationnel. Ces résultats suggèrent que l'amélioration des pratiques auprès des femmes judiciairisées passe à la fois par des transformations immédiates des modalités d'intervention et par un travail de plaidoyer visant à réduire les contraintes structurelles liées à la précarité.

En terminant, il est important de noter que plusieurs recommandations prioritaires concernent directement la violence conjugale, l'exploitation sexuelle et les approches sensibles au trauma. Cela confirme la reconnaissance, par le personnel, du caractère genré et relationnel des trajectoires féminines.

#### **4.4 Limites et mises en garde pour l'interprétation des résultats**

Pour assurer une interprétation nuancée des résultats de cette recherche, plusieurs limites et mises en garde méthodologiques doivent être soulignées :

**Biais de sélection et d'assiduité :** L'échantillon est principalement composé de femmes qui se conforment à leur suivi et se présentent à leurs rendez-vous. Étant donné

que le taux d'absentéisme est très élevé dans cette population, les expériences des femmes en rupture de suivi ou vivant des relations plus conflictuelles avec le système sont sous-représentées. Il est probable que les participantes rencontrées entretiennent une relation plus fonctionnelle avec leur intervenante que la moyenne.

**Contexte de la collecte de données (Observations) :** Les observations de rencontres de suivi n'ont pu être réalisées qu'avec le double consentement de l'intervenante et de la femme. Cela a exclu l'accès aux situations les plus tendues, comme les **rencontres de recadrage ou de crise**, les intervenantes préférant alors ne pas être observées.

**Représentativité limitée de certains sous-groupes :** Bien que l'échantillon soit diversifié, il manque de représentativité concernant certains groupes spécifiques, notamment les **femmes autochtones, racisées ou transgenres**. De plus, le nombre de femmes purgeant un emprisonnement avec sursis ou suivies directement dans les bureaux de probation (à risque élevé) est restreint par rapport à celles suivies en milieu communautaire. Cette sous-représentation limite la généralisation des conclusions à l'ensemble de la population des femmes judiciairisées et notre capacité à discuter de la présence de certains biais systémiques pour certains groupes de femmes.

L'échantillon des professionnels est **majoritairement féminin** (seuls 6 hommes ont participé), ce qui limite les comparaisons basées sur le genre de l'intervenant. De plus, le faible nombre d'agentes des services correctionnels (suivi technique) rencontrées invite à la prudence quant à la généralisation des résultats pour ce type de poste spécifique.

**Désirabilité sociale et confusion des rôles :** Un biais de désirabilité sociale a pu influencer les discours, les participantes ou le personnel pouvant chercher à présenter leurs

pratiques ou leur cheminement sous un angle plus favorable. De plus, malgré les précautions éthiques, certaines femmes ont pu confondre la posture des chercheuses avec celle d'un acteur institutionnel, ce qui a pu altérer la liberté de leur discours.

Ces limites soulignent que les résultats offrent une **photographie située de l'expérience du suivi** et qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches pour inclure les voix des femmes les plus marginalisées ou en échec de suivi.

## 5. Nouvelles pistes ou questions de recherche

---

Les futures recherches devraient répondre aux limites de la présente recherche en 1) sondant les représentations des femmes absentes au suivi, celles présentant un risque plus élevé ou issues de la diversité culturelle, sexuelle et identitaire et en 2) **intégrant l'expertise des femmes judiciairisées dans l'évaluation des recommandations**. Les pistes d'amélioration du suivi communautaire et des réponses à la précarité gagneraient à être évaluées directement par les femmes concernées, afin d'assurer leur pertinence, leur acceptabilité et leur ancrage dans les réalités vécues.

Deux thématiques mériteraient également d'être investiguées dans le cadre de nouvelles études. Comme l'éloignement géographique et le manque de ressources spécialisées constituent des obstacles majeurs dans plusieurs régions, il serait pertinent **d'examiner les enjeux et les apports des technologies en contexte régional**. L'exploration du suivi virtuel ou de la télésurveillance soulève ainsi des questions importantes : dans quelle mesure la flexibilité du virtuel peut-elle réduire la charge mentale

et les coûts de déplacement, sans compromettre la qualité du lien relationnel nécessaire au changement ?

**Enfin, il semble primordial de documenter la période post-surveillance communautaire.** Il apparaît nécessaire de dépasser la photographie ponctuelle de l'expérience en cours de suivi afin de comprendre ce qui se joue dans les mois suivant la fin de la surveillance communautaire. Une telle perspective longitudinale permettrait d'évaluer les effets du suivi sur la stabilité à plus long terme et d'identifier les besoins qui devraient être davantage travaillés pendant la mesure ou pris en charge par d'autres mécanismes de soutien après celle-ci.

## 6. Références

---

Les résultats de la recherche ont été publiés dans deux mémoires de maîtrise, un chapitre de livre et un article scientifique et ont fait l'objet de conférence (présentation disponible sur demande).

### **Mémoire de maîtrise**

- Chopin, A. (2025). *Étude de l'expérience des femmes qui purgent une peine dans la communauté au Québec*. Mémoire déposé à l'école de criminologie, Université de Montréal. <https://doi.org/10.71781/7011>
- Robert, Ambre (2025). *Composer avec la spécificité féminine : perceptions et pratiques des personnes intervenantes en suivi communautaire*. Mémoire déposé à l'école de criminologie, Université de Montréal. <https://doi.org/10.71781/23521>

### **Publications scientifiques**

- Leclerc, C., Robert, A., Couvrette, A., Arseneault, C., Euvrard, E. (2025). Surveillance communautaire au Québec : étude sur les ajustements des pratiques auprès des femmes judiciarisées. *Revue Criminologie*, 58, 2 : 270-296. <https://doi.org/10.7202/1121884ar>
- Couvrette, A. Chopin, A., Leclerc, C., A., Euvrard, E. (accepté). Le vécu du suivi en communauté: paroles de femmes judiciarisées. In *Les mesures pénales de surveillance communautaire : pratiques et enjeux de l'accompagnement des justiciables en milieu ouvert*. PUQ.

### **Conférences**

- Beyond One-Size-Fits-All: Gender-Sensitive Approaches in Community Supervision (2024). Belfast, Ireland : International Correctional Research Symposium
- Les pratiques de suivi dans la collectivité : perspectives et enjeux pour les femmes judiciarisées (2025). Victoriaville, Québec : Société de criminologie du Québec
- Implementing Gender-Sensitive Approaches In Women's Prisons and the Community: Opportunities and Challenges. (2024). San Francisco, États-Unis : American Society of Criminology.

## ANNEXE I - Modifications apportées à la méthodologie initiale

La méthodologie du projet initial a connu différentes modifications en raison des réalités du terrain. D'abord, le plan prévoyait des observations de 15 jours dans 8 organisations de surveillance communautaire et le suivi d'une soixantaine de femmes rencontrées lors de ces rencontres. Or, nous avons rapidement réalisé au début de la collecte que le nombre de femmes suivies par chaque agence était beaucoup plus faible que ce qui avait été anticipé. Cette réalité était particulièrement importante dans certaines villes plus éloignées où nous avions un intérêt pour documenter l'accès aux ressources spécialisées. Dans ces villes, une seule journée suffisait généralement pour rencontrer la majorité des femmes suivies. De plus, le taux d'absentéisme des femmes aux rencontres était très élevé, de sorte que, même dans les plus grandes ressources, lorsque nous allions observer une journée où plusieurs rencontres étaient prévues par les différentes intervenantes, il n'était pas rare que ne rencontrions finalement qu'une ou deux participantes potentielles. Pour toutes ces raisons, nous avons diminué le nombre de jours d'observation (entre 2 et 12 selon l'organisation) et augmenté le nombre d'organisations visitées (15 au lieu de 8). Malgré ces ajustements, le nombre de participantes rencontrées a tout de même été plus limité que ce qui était prévu (30 au lieu de 60).

Ensuite, nous avons pour stratégie de suivre l'évolution de chaque femme en réalisant deux entrevues avec elle, une entrevue avec son intervenante et en consultant son dossier de suivi. Or, sur le terrain, nous avons rapidement constaté que les dossiers comportaient très peu d'information pertinente pour l'analyse, que les femmes abordaient d'elles même l'évolution de leur suivi au cours de la première entrevue et qu'il était très difficile de fixer

des rencontres en dehors des moments avant ou après les rendez-vous de suivi. Pour toutes ces raisons, nous avons préféré investir nos efforts dans le recrutement de nouvelles participantes et avons abandonné la réalisation de la deuxième entrevue ou l'analyse des dossiers.

Finalement, nous avons ajouté une nouvelle méthodologie, la cartographie conceptuelle, que nous avons découvert après le dépôt du projet, qui permet de sonder rapidement l'avis des participantes et participants sur les recommandations qui ressortent de la recherche.

ANNEXE II - Tableau des mots choisis par les participantes pour décrire le suivi de leur surveillance communautaire

Participante	Mot pour décrire le suivi
Lidia	Développement
Charlie	Bienveillance
Félicia	Collaboration
Joséphine	Extraordinaire
Brigitte	Super
Noémie	NR*
Ariane	Progrès
Corine	Agréable
Emilia	Génial/Magnifique
Jojo	Correct
Lara	Réconfortant
Sam	By the book/Efficace
Sanja	NR
Tania	NR
Boudi	Très professionnel
Laurie	NR

Participante	Mot pour décrire le suivi
Mathilde	Facile/Épanouissement total
Natasha	NR
Rebecca	Positif/nourrissant
Suzanne	Parfait
Elo	Confiance
Francesca	Compréhensif
Colette	Super
Beverly	Époustouflant
Dalia	Réconfortant
Inaya	“She’s just an amazing person and I’m lucky”
Marine	Pierre de glace
Sarah	Amical/Respectueux
Stacy	NR
Claudia	NR
Christine	NR

NR\*: non renseigné. Certaines participantes n’ont pas voulu ou pu donner un mot pour décrire leur suivi.

ANNEXE III : Liste des propositions d'amélioration soumises à l'exercice de tri et d'évaluation des idées (phase 2 de la carte conceptuelle)

1. Développer davantage d'organismes et de programmes spécifiquement tournés vers les besoins diversifiés des femmes.
2. Offrir un choix de modalités (en personne, par téléphone, visioconférence ou messagerie sécurisée) avec justification documentée.
3. Organiser des ateliers de groupe sur la gestion des émotions (anxiété, colère, envie de consommer).
4. Mettre en place un mentorat entre pairs, où chaque femme intéressée est jumelée à une autre femme pouvant lui offrir des conseils et un soutien personnalisé.
5. Suivre les gens jusqu'à 90 jours après leur probation en soutien (sans mandat de surveillance).
6. Offrir des ateliers visant à développer des compétences en communication, résolution de conflits, gestion du temps et autres compétences de vie importantes pour le rétablissement.
7. Rédiger des conditions spécifiques à la réalité de chaque femme, atteignables et compatibles avec les responsabilités familiales et professionnelles.
8. Améliorer le financement du milieu communautaire (ressources et salaires des intervenant·e·s) afin de réduire l'écart avec les bureaux de probation.
9. Éviter autant que possible les interdits de consommation.
10. Intégrer la santé mentale et/ou la victimisation comme besoin criminogène.
11. Tenir compte de la complexité des dossiers dans le caseload.
12. Offrir de la flexibilité dans la fréquence des rencontres (ex. : alléger le suivi quand tout va bien) ou offrir des modalités tenant compte des barrières économiques ou de mobilité (rencontre à domicile, au travail ou hors des heures ouvrables).
13. Créer des groupes d'entraide où les femmes peuvent partager leurs expériences, leurs stratégies d'adaptation et leurs ressources, afin d'échanger de l'espoir et des conseils pratiques. Y inviter des femmes ayant réussi leur rétablissement pour qu'elles puissent partager leurs histoires et servir de modèles positifs pour celles qui entament leur propre parcours de guérison.
14. Offrir la possibilité d'un dépannage dans la maison de transition pour les clientes externes.
15. Diminuer les caseloads.
16. Soutenir les femmes souhaitant créer leur propre entreprise en leur offrant des conseils, des formations et des mises en relation avec des incubateurs ou des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.
17. Créer un service spécialisé pour les femmes qui regrouperait du soutien en cas de violence conjugale, un accompagnement durant la grossesse, la prise en charge des enfants et des ressources adaptées pour les victimes.
18. Éviter les obligations de suivre une thérapie (ou les délais pour la débiter).

19. Proposer un atelier sur la violence conjugale et l'exploitation sexuelle pour mieux reconnaître, comprendre et prévenir.
20. Assurer l'accès à un intervenant disponible en tout temps.
21. Accompagner les femmes dans la rédaction de leur CV et la préparation aux entretiens d'embauche pour leur redonner confiance en elles et maximiser leurs chances de réussite.
22. Assurer la liaison entre les femmes et leurs prestataires de services professionnels pour favoriser une communication et une coordination efficaces des soins.
23. Soutenir l'éducation des femmes et lutter contre le faible niveau de scolarité, notamment par la sensibilisation dès le secondaire.
24. Éviter autant que possible les travaux communautaires qui alourdissent les responsabilités des femmes.
25. Éviter les appels la nuit (proposer plutôt le port d'un bracelet électronique).
26. Centraliser l'intervention (éviter les référencements multiples).
27. Être davantage à l'écoute des besoins des femmes et avancer à leur rythme.
28. Inviter un·e professionnel·le de la santé mentale à venir donner au moins 1x/mois un atelier sur un thème spécifique lié à la santé mentale des femmes.
29. Éviter que les intervenant·e·s communautaires aient un rôle de supervision ou de contrôle trop important.
30. Limiter les effets du casier judiciaire dans les métiers féminins (préposée aux bénéficiaires, infirmière, éducatrice en garderie) si ce n'est pas pertinent pour la protection des personnes.
31. Former les intervenant·e·s aux approches sensibles au trauma.
32. Proposer des ateliers et des formations pour développer les compétences techniques, transversales et les savoir-faire spécifiques nécessaires pour réussir sur le marché du travail.
33. Adopter une attitude d'acceptation inconditionnelle et éviter le jugement, afin de contrer la perception que les intervenant·e·s prolongent la sanction judiciaire.
34. Faciliter l'accès à des logements abordables, subventionnés et sécuritaires.
35. Former les intervenant·e·s et les femmes judiciairisées sur le trouble de la personnalité limite.
36. Établir et maintenir des liens avec les proches et les impliquer dans le processus.
37. Rendre les lieux physiques des rencontres moins austères.
38. Faciliter l'accès à un médecin de famille, à un suivi psychologique ou psychiatrique.
39. Dépister régulièrement le risque de violence conjugale.
40. Mettre en place des appartements supervisés avec intervenant·e·s sur place pour réduire la solitude et sécuriser le quotidien.
41. Proposer des activités de loisirs, de sport ou de création de liens sociaux pour aider les femmes à se divertir, se détendre et se connecter avec d'autres dans un environnement positif.
42. Avoir des intervenant·e·s d'identité autochtone.
43. Faciliter l'accès des femmes aux services des CAVAC (Centres d'aide aux victimes d'actes criminels).
44. Laisser plus de latitude aux agents dans l'élaboration des conditions (ajustement en cours de sentence).
45. Supprimer les frais de thérapie lorsque c'est une condition de l'ordonnance.

46. Offrir une aide à la mobilité et aux besoins de base : prêt de billets d'autobus, dépannage alimentaire pouvant être offert en échange d'un investissement symbolique (quelques heures de bénévolat).
47. Proposer des ateliers d'éducation sur la santé : les femmes peuvent recevoir des informations sur les effets de la consommation de substances sur la santé physique et mentale, ainsi que sur les modes de vie sains favorisant la guérison.
48. Limiter les tâches administratives des agents de probation et des intervenant·e·s communautaires.
49. Proposer un soutien informel d'un·e citoyen·ne volontaire et informé·e pour aider à acquérir des compétences, trouver des opportunités, représenter un modèle positif et favoriser l'inclusion sociale.
50. Organiser des événements de réseautage et de mise en relation avec des professionnels, recruteurs et entreprises pour élargir le réseau des femmes et leur faire connaître des opportunités d'emploi ou de formation.
51. Éviter les sanctions automatiques (bris) et chercher activement des solutions avant d'appliquer des mesures coercitives.
52. Au sein de l'organisme, avoir la présence d'un·e psychologue ou d'un·e travailleur·se social·e 1x/semaine.

## ANNEXE IV – Regroupement thématique des recommandations

1-Programme de réinsertion et atelier de développement personnel	i1 Développer davantage d'organismes et de programmes spécifiquement tournés vers les besoins diversifiés des femmes.
	i13 Créer des groupes d'entraide où les femmes peuvent partager leurs expériences, leurs stratégies d'adaptation et leurs ressources, afin d'échanger de l'espoir et des conseils pratiques. Y inviter des femmes ayant réussi leur rétablissement pour qu'elles puissent partager leurs histoires et servir de modèles positifs pour celles qui entament leur propre parcours de guérison.
	i16 Soutenir les femmes souhaitant créer leur propre entreprise en leur offrant des conseils, des formations et des mises en relation avec des incubateurs ou des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.
	i17 Créer un service spécialisé pour les femmes qui regrouperait du soutien en cas de violence conjugale, un accompagnement durant la grossesse, la prise en charge des enfants et des ressources adaptées pour les victimes.
	i19 Proposer un atelier sur la violence conjugale et l'exploitation sexuelle pour mieux reconnaître, comprendre et prévenir.
	i21 Accompagner les femmes dans la rédaction de leur CV et la préparation aux entretiens d'embauche pour leur redonner confiance en elles et maximiser leurs chances de réussite.
	i23 Soutenir l'éducation des femmes et lutter contre le faible niveau de scolarité, notamment par la sensibilisation dès le secondaire.
	i28 Inviter un·e professionnel·le de la santé mentale à venir donner au moins 1x/mois un atelier sur un thème spécifique lié à la santé mentale des femmes.
	i3 Organiser des ateliers de groupe sur la gestion des émotions (anxiété, colère, envie de consommer).
	i32 Proposer des ateliers et des formations pour développer les compétences techniques, transversales et les savoir-faire spécifiques nécessaires pour réussir sur le marché du travail.
	i4 Mettre en place un mentorat entre pairs, où chaque femme intéressée est jumelée à une autre femme pouvant lui offrir des conseils et un soutien personnalisé.
	i41 Proposer des activités de loisirs, de sport ou de création de liens sociaux pour aider les femmes à se divertir, se détendre et se connecter avec d'autres dans un environnement positif.
	i47 Proposer des ateliers d'éducation sur la santé : les femmes peuvent recevoir des informations sur les effets de la consommation de substances sur la santé physique et mentale, ainsi que sur les modes de vie sains favorisant la guérison.
	i49 Proposer un soutien informel d'un·e citoyen·ne volontaire et informé·e pour aider à acquérir des compétences, trouver des opportunités, représenter un modèle positif et favoriser l'inclusion sociale.
	i50 Organiser des événements de réseautage et de mise en relation avec des professionnels, recruteurs et entreprises pour élargir le réseau des femmes et leur faire connaître des opportunités d'emploi ou de formation.
i6 Offrir des ateliers visant à développer des compétences en communication, résolution de conflits, gestion du temps et autres compétences de vie importantes pour le rétablissement.	
2-Posture clinique	i10 Intégrer la santé mentale et/ou la victimisation comme besoin criminogène.
	i12 Offrir de la flexibilité dans la fréquence des rencontres (ex. : alléger le suivi quand tout va bien) ou offrir des modalités tenant compte des barrières économiques ou de mobilité (rencontre à domicile, au travail ou hors des heures ouvrables).
	i2 Offrir un choix de modalités (en personne, par téléphone, visioconférence ou messagerie sécurisée) avec justification documentée.
	i22 Assurer la liaison entre les femmes et leurs prestataires de services professionnels pour favoriser une communication et une coordination efficaces des soins.

	i26 Centraliser l'intervention (éviter les référencement multiples).
	i27 Être davantage à l'écoute des besoins des femmes et avancer à leur rythme.
	i33 Adopter une attitude d'acceptation inconditionnelle et éviter le jugement, afin de contrer la perception que les intervenant·e·s prolongent la sanction judiciaire.
	i36 Établir et maintenir des liens avec les proches et les impliquer dans le processus.
	i39 Dépister régulièrement le risque de violence conjugale.
	i5 Suivre les gens jusqu'à 90 jours après leur probation en soutien (sans mandat de surveillance).
	i51 Éviter les sanctions automatiques (bris) et chercher activement des solutions avant d'appliquer des mesures coercitives.
3-Gestion du travail	i11 Tenir compte de la complexité des dossiers dans le caseload.
	i15 Diminuer les caseloads.
	i29 Éviter que les intervenant·e·s communautaires aient un rôle de supervision ou de contrôle trop important.
	i31 Former les intervenant·e·s aux approches sensibles au trauma.
	i35 Former les intervenant·e·s et les femmes judiciarisées sur le trouble de la personnalité limite.
	i42 Avoir des intervenant·e·s d'identité autochtone.
	i48 Limiter les tâches administratives des agents de probation et des intervenant·e·s communautaires.
i53 Former les intervenant·e·s aux approches sensibles au trauma.	
4- Accès aux services et soutien communautaire	i14 Offrir la possibilité d'un dépannage dans la maison de transition pour les clientes externes.
	i20 Assurer l'accès à un intervenant disponible en tout temps.
	i34 Faciliter l'accès à des logements abordables, subventionnés et sécuritaires.
	i38 Faciliter l'accès à un médecin de famille, à un suivi psychologique ou psychiatrique.
	i40 Mettre en place des appartements supervisés avec intervenant·e·s sur place pour réduire la solitude et sécuriser le quotidien.
	i43 Faciliter l'accès des femmes aux services des CAVAC (Centres d'aide aux victimes d'actes criminels).
	i46 Offrir une aide à la mobilité et aux besoins de base : prêt de billets d'autobus, dépannage alimentaire pouvant être offert en échange d'un investissement symbolique (quelques heures de bénévolat).
i52 Au sein de l'organisme, avoir la présence d'un·e psychologue ou d'un·e travailleur·se social·e 1x/semaine.	
5- Cadre institutionnel	i37 Rendre les lieux physiques des rencontres moins austères.
	i8 Améliorer le financement du milieu communautaire (ressources et salaires des intervenant·e·s) afin de réduire l'écart avec les bureaux de probation.
6-Encadrement légal	i18 Éviter les obligations de suivre une thérapie (ou les délais pour la débiter).
	i24 Éviter autant que possible les travaux communautaires qui alourdissent les responsabilités des femmes.
	i25 Éviter les appels la nuit (proposer plutôt le port d'un bracelet électronique).
	i30 Limiter les effets du casier judiciaire dans les métiers féminins (préposée aux bénéficiaires, infirmière, éducatrice en garderie) si ce n'est pas pertinent pour la protection des personnes.
	i44 Laisser plus de latitude aux agents dans l'élaboration des conditions (ajustement en cours de sentence).

	i45 Supprimer les frais de thérapie lorsque c'est une condition de l'ordonnance.
	i7 Rédiger des conditions spécifiques à la réalité de chaque femme, atteignables et compatibles avec les responsabilités familiales et professionnelles.
	i9 Éviter autant que possible les interdits de consommation.